



Litige avec mon propriétaire

Par **Marie**, le **25/04/2007** à **18:22**

Bonjour,

Voici mon problème:

La semaine dernière, j'ai remarqué que mes toilettes étaient bouchés. J'ai donc appelé mon propriétaire pour lui rendre compte de mon problème. Celui-ci m'a dit que ce n'était pas son problème, que cela ne pouvait être que de ma faute et qu'il fallait que je me débrouille toute seule. Or, je sais pertinemment que je n'y suis pour rien, je n'ai rien mis dans mes toilettes qui aurait pu les boucher.

Je pense que ce n'est pas à moi de payer ces frais, ce doit être un problème d'usure ou autre chose, mais qui n'est pas de ma responsabilité.

Ai-je raison? Si oui, quels sont mes recours?

Par **Euphoria**, le **25/04/2007** à **19:49**

Madame,

Les réparations courantes et l'entretien de votre appartement sont à votre charge. En l'espèce, en matière de plomberie, le dégorgement, l'entretien courant et le remplacement des petites pièces sont à la charge du locataire.

Il s'agit ici d'une menu réparation à votre charge.

Si jamais il s'avérait que les sanitaires étaient bouchés en raison d'un vice affectant les parties communes de l'immeuble, dans ce cas votre propriétaire pourrait être tenu de prendre la réparation à sa charge. Dans ce cas, rien ne vous empêcherait de faire venir un plombier vous même, et de lui envoyer la facture, ou encore de l'imputer sur votre loyer.

Dans la très grande majorité des cas, et dans le votre a mon avis, il s'agit d'une simple exigence d'entretien qui est effectivement, à votre charge.

Respectueusement,

Euphoria.